

62^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME 15 -16 – 17 novembre 2019

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement sportif particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23
E-mail : SAO17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com
(N : 46°9'15,3" – O : 1°7'01,8")

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 15 novembre 2019 à partir de 8h00
Samedi 16 novembre 2019 à partir de 8h00
A.S.A. Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05-46-44-23-23

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Eplanade Tabarly – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 89.30.40.49

P.C. DIRECTION DE COURSE COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

A.S.A. Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE

AFFICHAGE OFFICIEL

AU P.C et au Podium Départ Arrivée

REMISE DES PRIX

Sur le podium

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 23 septembre 2019

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 4 novembre 2019

Clôture des engagements

Pré-vérifications administratives, publication et distribution du carnet d'itinéraire, à la permanence du Rallye :

- Vendredi 8 novembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 9 novembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Mardi 12 et mercredi 13 novembre 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Jeudi 14 novembre 2019 : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dates et heures des reconnaissances :

9 et 10 novembre et/ou 13 et 14 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Jeudi 14 novembre 2019 :

De 13h30 à 17h00 Séance d'essais

Vendredi 15 novembre 2019 :

- Vérifications administratives de 09h00 à 14h30
- Vérifications techniques de 09h15 à 14h45

- Mise en Parc de départ : de 10h00 à 15h30
- Quai de la Georgette – La Rochelle
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 14h00
- 16h00 Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape au PC et au podium de départ.
- 17h00 Départ du Rallye – 1^{er} concurrent VHC
- 1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} étape à partir de 19h21 (premier VHC)

Samedi 16 novembre 2019 :

- 7h00 Publication des résultats de la 1^{ère} étape
- Ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape au PC et au podium de départ
- 8h00 Départ de la 2^{ème} étape 1^{er} concurrent VHC
- 1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} voiture à partir de 0h02 : au Parc Fermé La Rochelle, le dimanche 17 novembre.
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC et au podium La Rochelle.
- Remise des prix sur le podium.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA Sport Automobile Océan :

www.sportautoocean.com

ARTICLE 1. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise le 62^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME qui se déroulera les 15-16-17 novembre 2019.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le 16/09/2019 sous le numéro 19/2019 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 641 en date du 01/10/2019.

Comité d'Organisation

Président :	Jérôme PIQUENOT
Vice-président :	Loïc BARBIER
Trésorier	Hervé HENO
Secrétaire	Catherine CONDEMINE

Secrétariat et permanence du rallye

- du 23 septembre au 14 novembre 2019 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

- vendredi 15 et samedi 16 novembre 2019 de 8h00 à minuit

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Tél. :05-46-44-23-23 – E-mail : sa017@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Représenté par M. Daniel BLUTEAU.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Jannick DAUBIGNÉ
Jean Luc PHELIPEAU

Collège des Commissaires Sportifs :

Président Jacques COURMONTAGNE
Membres Fabien ZYCH
Sophie GARDIA
Secrétaire Fabien ZYCH

Direction de course

Directeur de Course Michel LAROULANDIE
Directeurs Adjoints Joseph LORRE
Adjoints à la DC Pascal BATTE

Valérie DIEBOLT
Sylvie ZYCH

Directeur de Course Nicole BONNET
Adjoint au Rallye 2

Médecin Chef Jean Pierre RIGOBERT

Commissaires Techniques

Responsable Jacques PEROCHEAU
Philippe AMOSSE
Martial LOBROT
Jean Pierre ROQUES
Hugues VALOT
Sébastien BLANCHARD

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents

Gérard BERTRAND
Michèle MEYER
Gilles GUILLER

Vérifications administratives

Laurent TEILLARD

Vérifications techniques

Alain BONNAUD

Véhicule tricolore Philippe AGOSTINIS
Cyril LHOMET

Véhicule Autorité Bernard CONDEMINE

Infos Loïc BOUIN

Véhicule 000 Pierre SCHUBLER
Didier LUEZ

Véhicule 00 Serge FAUVEL
Jacky FLEURIDAS

Voiture 0 VHC Philippe CHEVAUCHER

Voiture 0 Moderne Jean GALPIN

Voiture 0 VHRS Eric BOREAU

Voiture 0 ENRS Jean Pierre LEVASSEUR

Véhicule Balai Françoise BOUCHON
Rémi DUMOND

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES
Roger DESMOULINS
Jean Louis MINEUR
Jean Luc ROGER

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES
Jacques COURTIN
Alain BONNAUD
Gilles MERLIOT

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES Point Inter

Christian ISNARD
Jean Marie CAROF

Directeurs de Course adjoints délégués à la séance d'essai
Bernard CONDEMINE

Commissaires Sportifs

Chargé de la publicité Jean Paul BONNAUD

Parc Fermé et Parc de Regroupement La Rochelle
Michel BLANC - Dominique JOUBERT

Parc Assistance La Rochelle
Laurent TEILLARD

Juges de fait

Equipe n°1 Jean Paul BONNAUD
Gilles BOUBIEN
Equipe n° 2 Jacques TROMAS
Jean Michel COURJEAU

Affichage officiel Jean Luc COUSSEAU

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse

Serge DUQUESNOY

Classement Chronolive

Responsable des reconnaissances

Sébastien BLANCHARD

Responsable du chronométrage

Stéphane MONFORT

Relation sécurité avec le PC

Ouverture 1^{er} tour Daniel BLUTEAU

Chronométrage Chronomètres FFSA

Remise des Prix Serge GUIMIER
J. Paul GAUTRET-DANIAULT

Commissaires

Participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

La 62^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME compte pour :

- le Championnat de France 2^{ème} Division 2019
- la Coupe de France des Rallyes 2020 (coefficient 4)
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord 2019

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives

Les vérifications auront lieu le vendredi 15 novembre 2019, Esplanade Eric TABARLY – LA ROCHELLE, de 9h00 à 14h30 pour les vérifications administratives et de 9h15 à 14h45 pour les vérifications techniques.

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires, au bureau du SAO.

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les documents suivants :

Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité

Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours

Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Passeport technique

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation ...) et divers autres documents.

Les concurrents ayant présenté l'ensemble des documents ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement : **Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité et Licences du pilote et du copilote de l'année en cours**, lors des vérifications administratives obligatoires du vendredi 15 novembre 2019.

A l'issue des vérifications, vendredi 15 novembre 2019, les voitures seront mises en parc de départ : Quai de la Georgette – La Rochelle

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à GARAGE OPEL

6 Impasse de Pologne – 17285 PUILBOREAU
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Tout personne qui désire participer au 62^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE – CHARENTE MARITIME doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, accompagnée des droits d'engagement au plus tard le lundi 4 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :

- l'adresse

- le n° de permis de conduire

Une zone de ravitaillement en carburant étant prévue, ne pas oublier de renseigner la zone pour indiquer si vous utilisez le carburant du commerce ou si vous avez votre propre carburant.

3.1.10. Compte tenu du 20^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC, du 1^{er} RALLYE D'AUTOMNE VHRS et du 1^{er} RALLYE D'AUTOMNE ENRS, le nombre maximum des engagés pour les 4 rallyes est fixé à 190 voitures maximum.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 650 €
- sans la publicité facultative des organisateurs à 1300 €

Y compris la prime d'assurance

Une remise de 50,00€ sera faite à tout pilote inscrit en 2018 au Rallye d'Automne.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des caractéristiques du véhicule de reconnaissance et 1 PHOTO RECENTE ET NETTE POUR LE PILOTE ET POUR LE COPILOTE **avec le nom au dos des photos.**

3.2. EQUIPAGES

3.2.10. Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité, tout au long du rallye.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Reclassement après l'ES2

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les voitures du groupe GT+ sont admises à participer aux rallyes inscrits au Championnat de France des Rallyes de 2^{ème} Division, sans marquer de points pour la Coupe de France.

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les couvertures chauffantes sont autorisées.

Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.

Le changement des pneumatiques sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.

Toute infraction à cet article sera considérée comme une non-conformité technique.

4.2.3.

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de un minimum et deux maximum, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours (sauf voiture du groupe GT de Série).

Les roues de secours devront être conformes à la définition des pneumatiques.

Les roues galettes sont interdites.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance : Les Minimes à La Rochelle.

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :

Vendredi 15 novembre :

1^{ère} section : 72,790 km dont 19,970 km d'ES

Samedi 16 novembre :

2^{ème} section : 160,280 km dont 43,340 km d'ES

3^{ème} section : 158,280 km dont 43,340 km d'ES

4^{ème} section : 158,220 km dont 43,340 km d'ES

Distance maximum entre 2 "ravitaillements carburant" :

Samedi 16 novembre :

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} section :

Parc d'assistance- Ravitaillement : 58,570 km dont 12,080 km d'ES

4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.2. Parc d'Assistance

Le Parc d'Assistance sera situé :
Les Minimés à La Rochelle.

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

Aucun plateau ne sera admis en parc d'assistance.

4.3.2.1 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance
- en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Dans la Zone de ravitaillement carburant située sur le parking du personnel du Centre E.LECLERC. Il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
 - de disposer sous la partie de la voiture de course où se fait le ravitaillement une bâche étanche résistante aux hydrocarbures.
- Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée

4.3.3. Zone de ravitaillement carburant

Il est mis en place une zone de ravitaillement carburant accessible uniquement après les ES 3, 6 et 9.

Le ravitaillement en carburant est autorisé dans la station-service E.LECLERC, indiquée sur le carnet d'itinéraire comme station autorisée sur le parcours, uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence d'assistance n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe.

Pour les concurrents n'utilisant pas des carburants du commerce, il est mis en place une zone de ravitaillement carburant sur le parking du personnel du Centre LECLERC. L'accès à cette zone sera autorisé UNIQUEMENT aux concurrents en ayant fait la demande sur leur fiche d'engagement et à un véhicule d'assistance léger identifié. Il leur sera délivré un sticker « ACCES ZONE RAVITAILLEMENT » à apposer sur le véhicule d'assistance léger (un véhicule d'assistance léger pourra assurer le ravitaillement de plusieurs concurrents). Dans cette zone les bidons devront être obligatoirement en fer, **les jerricans en plastiques sont INTERDITS.**

L'accès à cette zone de ravitaillement ne sera autorisée qu'à deux membres de l'assistance de l'équipage portant des vêtements non synthétiques recouvrant complètement bras et jambes, avec un col fermé. Le port d'une cagoule ignifugée du type "chouette", de gants et de lunettes de protection est également obligatoire durant le ravitaillement en carburant.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs. Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. Publicité obligatoire : panneaux de portières, plaques de rallye, surface plaque d'immatriculation 520mm x110mm. Publicité facultative : angle supérieur droit et gauche du pare-brise 250mm x100mm.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 547,570 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 149,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi		
- AIGREFEUILLE	8,460 km	1 fois
- ST MEDARD -STE SOULLE	11,510 km	1 fois
Le samedi		
- AIGREFEUILLE	12,080 km	3 fois
- TREZENCE	13,540 km	3 fois
- GENOUILLÉ	17,720 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

6.2.1 Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Le nombre de passage en reconnaissances est limité à trois au maximum.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit
Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2 Véhicules

- véhicules de série
- pneus de série homologués route
- autocollant avec la mention "Reconnaissances" et un numéro d'ordre. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances
- les concurrents doivent fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire
- en cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur
- un contrôle de conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances
- aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.

6.2.5 Durée

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

9 et 10 novembre – 13 et 14 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum
Le panachage week-end et semaine est autorisé

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 15 novembre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 14h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités :

- 1^{ère} infraction : une pénalité en espèces de 160 €
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1. DEPART

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Quai de la Georgette – La Rochelle

- le vendredi 15 novembre 2019 entre 10h00 et 15h30,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 15h30,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1^{ère} voiture du 62^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME partira après la dernière voiture du 20^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel. (NB : départ de la première voiture VHC : 17h00)

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3 CONTROLE DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.5. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.8. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.

Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course :

- 1^{ère} infraction : 10 secondes
- 2^{ème} infraction : 1 minute
- 3^{ème} infraction : 3 minutes
- Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.

7.5.18 SECURITE DES CONCURRENTS

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA
Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.21 SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 14 NOVEMBRE** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. Elle est réservée à 25 concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 100 €.

Au cours de ces essais, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Les groupes GT et GT+ seront confondus.

Prix en espèces (ces prix sont cumulables)

. **CLASSEMENT GROUPES**, dans chacun des groupes :

Premier 400 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième 200 € (de 6 à 10 partants)

Troisième 100 € (plus de 10 partants)

. CLASSEMENT CLASSES :

Premier	650 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	300 € (de 6 à 10 partants dans la classe)
Troisième	150 € (de 11 à 15 partants dans la classe)
Quatrième	100 € (si plus de 15 partants dans la classe)

. CLASSEMENT FEMININ Equipage 100% féminin

Premier	650 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	300 € (de 6 à 10 partants-)
Troisième	150 € (de 11 à 15 partants)

. EQUIPAGE MOINS DE 25 ANS (pilote et coéquipier de moins de 25 ans)

Premier	300 €
---------	-------

2. Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ou trophées ne sont pas cumulables) :

- les 3 premiers équipages au classement GÉNÉRAL
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 3 premiers équipages de chaque CLASSE
- un trophée spécial équipage FEMININ
- les 2^{ème} et 3^{ème} équipages FÉMININ
- les 3 premiers équipages de moins de 25 ans (pilote et copilote moins de 25 ans)

Indépendamment des coupes prévues, des coupes offertes par de généreux donateurs seront également distribuées.

Récompenses aux Commissaires de Route : des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

La remise des prix se déroulera sur le podium

Les prix en espèces seront envoyés par la Poste, dans la semaine suivant l'épreuve, sauf si vérifications finales en cours.

RALLYE D'AUTOMNE MODERNE

ANNEXE 5 bis : Itinéraires et Contrôles

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre	Total		Première voiture moderne	Dernière voiture moderne
			CH				

Vendredi 16 novembre 2018

PREMIERE ETAPE

PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE

		Premier secteur :	2,790	Temps imparti :		0:15	
CH 0	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					18:00	19:50
CH 0A	LA ROCHELLE Entrée Parc d'Assistance Les Minimés	2,790	2,790	2,790	0:15	18:15	20:05
	LA ROCHELLE PARC D'ASSISTANCE				0:20		
		Deuxième secteur :	23,070	Temps imparti :		0:35	
CH 0B	LA ROCHELLE Sortie du Parc d'Assistance Les Minimés					18:35	20:25
CH 1	AIGREFEUILLE	23,070	23,070	25,860	0:35	19:10	21:00
	Neutralisation	0,090			0:03		
		Troisième secteur :	21,080	Temps imparti :		00:30	
		1ère épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :				8,460	
DES 1	Départ E.S. n°1 : AIGREFEUILLE Rue de la Grande Raïse			25,950		19:13	21:03
AES 1	Arrivée E.S. n°1 : LE PÉRÉ	8,460					
CH 2	SAINT MEDARD	12,620	21,080	47,030	0:30	19:43	21:33
	Neutralisation	0,370			0:03		
		Quatrième secteur :	25,390	Temps imparti :		0:35	
		2ème épreuve spéciale "ST MEDARD - STE SOULLE" :				11,510	
DES 2	Départ E.S. n°2 : ST MEDARD			47,400		19:46	21:36
AES 2	Arrivée E.S. n°2 : STE SOULLE	11,510					
CH 2A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé	13,880	25,390	72,790	0:35	20:21	22:11

Samedi 17 novembre 2018

DEUXIEME ETAPE

DEUXIEME SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

		Cinquième secteur :	2,790	Temps imparti :		0:15	
CH 2B	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					9:00	10:50
CH 2C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	2,790	2,790	75,580	0:15	9:15	11:05
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:20		
		Sixième secteur :	22,690	Temps imparti :		0:35	
CH 2D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimés					9:35	11:25
CH 2E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	22,690	22,690	98,270	0:35	10:10	12:00
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:20		
		Septième secteur :	0,730	Temps imparti :		0:05	
CH 2F	AIGREFEUILLE : Sortie pause					10:30	12:20
CH 3	AIGREFEUILLE	0,730	0,730	99,000	0:05	10:35	12:25
	Neutralisation	0,090		99,090	0:03		
		Huitième secteur :	35,060	Temps imparti :		1:00	
		Troisième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :				12,080	
DES 3	Départ E.S. n°3 : AIGREFEUILLE			99,090		10:38	12:28
AES 3	Arrivée E.S. n°3 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	12,080					
CH3A	SURGERES : Place de l'Europe	22,980	35,060	134,150	1:00	11:38	13:28
		Neuvième secteur :	17,190	Temps imparti :		0:30	
CH3A	SURGERES : Place de l'Europe					11:38	13:28
CH 4	TREUIL MUREAU	17,190	17,190	151,340	0:30	12:08	13:58
	Neutralisation	0,120		151,460	0:03		
		Dixième secteur :	20,330	Temps imparti :		0:20	
		Quatrième épreuve spéciale "TREZENCE" :				13,540	
DES 4	Départ E.S. n°4 : TREZENCE			151,460		12:11	14:01
AES 4	Arrivée E.S. n°4 : LA CHASSIEUSE	13,540					
CH 5	Fougerolles	6,790	20,330	171,790	0:20	12:31	14:21
	Neutralisation	0,090		171,880	0:03		
		Onzième secteur :	59,190	Temps imparti :		1:10	
		Cinquième épreuve spéciale "GENOUILLE" :				17,720	
DES 5	Départ E.S. n°5 : FOUGEROLLES			171,880		12:34	14:24
AES 5	Arrivée E.S. n°5 : LA CHEVALERESSE	17,720					
CH5A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	41,470	59,190	231,070	1:10	13:44	15:34
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:15		

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre CH	Total		Première voiture Moderne	Dernière voiture Moderne

TROISIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

Douzième secteur : 2,790 Temps imparti : 0:15

CH 5B	LA ROCHELLE : Sortie Regroupement					13:59	15:49
CH 5C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimes	2,790	2,790	233,860	0:15	14:14	16:04
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:20		

Treizième secteur : 22,690 Temps imparti : 0:35

CH 5D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimes					14:34	16:24
CH 5E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	22,690	22,690	256,550	0:35	15:09	16:59
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:20		

Quatorzième secteur : 0,730 Temps imparti : 0:05

CH 5F	AIGREFEUILLE : Sortie pause					15:29	17:19
CH 6	AIGREFEUILLE	0,730	0,730	257,280	0:05	15:34	17:24
	Neutralisation	0,090			0:03		

Quinzième secteur : 35,060 Temps imparti : 0:50

Sixième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 12,080

DES 6	Départ E.S. n°6 : AIGREFEUILLE			257,370		15:37	17:27
AES 6	Arrivée E.S. n°6 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	12,080					
CH6A	SURGERES : Place de l'Europe	22,980	35,060	292,430	0:50	16:27	18:17
	SURGERES - REFUELING				0:35		

Seizième secteur : 17,190 Temps imparti : 0:30

CH 6B	SURGERES : Sortie Refueling					17:02	18:52
CH7	TREUIL MUREAU	17,190	17,190	309,620	0:30	17:32	19:22
	Neutralisation	0,120		309,740	0:03		

Dix septième secteur : 20,330 Temps imparti : 0:20

Septième épreuve spéciale "TREZENCE" : 13,540

DES 7	Départ E.S. n°7 : TREZENCE			309,740		17:35	19:25
AES 7	Arrivée E.S. n°7 : LA CHASSIEUSE	13,540					
CH 8	FOUGEROLLES	6,790	20,330	330,070	0:20	17:55	19:45
	Neutralisation	0,090		330,160	0:03		

Dix huitième secteur : 59,190 Temps imparti : 1:10

Huitième épreuve spéciale "GENOUILLÉ" : 17,720

DES 8	Départ E.S. n°8 : FOUGEROLLES			330,160		17:58	19:48
AES 8	Arrivée E.S. n°8 : LA CHEVALERESSE	17,720					
CH8A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	41,470	59,190	389,350	1:10	19:08	20:58
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:15		

QUATRIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE

Dix neuvième secteur : 2,790 Temps imparti : 0:15

CH 8B	LA ROCHELLE : Sortie Regroupement					19:23	21:13
CH 8C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimes	2,790	2,790	392,140	0:15	19:38	21:28
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:15		

Vingtième secteur : 23,360 Temps imparti : 0:35

CH 8D	LA ROCHELLE Sortie Parc d'Assistance					19:53	21:43
CH 9	AIGREFEUILLE	23,360	23,360	415,500	0:35	20:28	22:18
	Neutralisation	0,090		415,590	0:03		

Vingt et unième secteur : 35,060 Temps imparti : 0:50

Neuvième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 12,080

DES 9	Départ E.S. n°9 : AIGREFEUILLE			415,590		20:31	22:21
AES 9	Arrivée E.S. n°9 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	12,080					
CH 9A	SURGERES : Place de l'Europe	22,980	35,060	450,650	0:50	21:21	23:11
	REFUELING				0:35		

Vingt deuxième secteur : 17,190 Temps imparti : 0:30

CH 9B	SURGERES : Sortie Refueling					21:56	23:46
CH 10	TREUIL MUREAU	17,190	17,190	467,840	0:30	22:26	0:16
	Neutralisation	0,120		467,960	0:03		

Vingt troisième secteur : 20,330 Temps imparti : 0:20

Dixième épreuve spéciale "TREZENCE" : 13,540

DES 10	Départ E.S. n°10 : TREZENCE			467,960		22:29	0:19
AES 10	Arrivée E.S. n°10 : LA CHASSIEUSE	13,540					
CH 11	FOUGEROLLES	6,790	20,330	488,290	0:20	22:49	0:39
	Neutralisation	0,090		488,380	0:03		

Vingt quatrième secteur : 59,190 Temps imparti : 1:10

Onzième épreuve spéciale "GENOUILLÉ" : 17,720

DES 11	Départ E.S. n°11 : FOUGEROLLES			488,380		22:52	0:42
AES 11	Arrivée E.S. n°11 : LA CHEVALERESSE	17,720					
CH 11A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé Final	41,470	59,190	547,570	1:10	0:02	1:52
	LA ROCHELLE - Podium						

**ANNEXE 5 : Epreuves Spéciales
RALLYE D'AUTOMNE MODERNE**

PREMIERE SECTION :	
SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE	
72,790 Km comprenant 2 épreuves spéciales de 19,970 Km	
E.S. n° 1 : AIGREFEUILLE	
Départ : AIGREFEUILLE Rue de la Grande Raise	
Arrivée : LE PÉRÉ	8,460 Km
E.S. n° 2 : ST MEDARD – SAINTE SOULLE	
Départ SAINT MEDARD	
Arrivée : SAINTE SOULLE	11,510 Km

DEUXIEME SECTION :	
SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE	
158,280 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 43,340 Km	
E.S. n° 3 : AIGREFEUILLE	
Départ : AIGREFEUILLE	
Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU	12,080 Km
E.S. n° 4 : TREZENCE	
Départ : TREZENCE	
Arrivée: LA CHASSIEUSE	13,540 Km
E.S. n° 5 : GENOUILLÉ	
Départ : FOUGEROLLES	
Arrivée : LA CHEVALERESSE	17,720 Km

TROISIEME SECTION :	
SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE	
158,280 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 43,340 Km	
E.S. n° 6 : AIGREFEUILLE	
Départ : AIGREFEUILLE	
Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU	12,080 Km
E.S. n° 7 : TREZENCE	
Départ : TREZENCE	
Arrivée: LA CHASSIEUSE	13,540 Km
E.S. n° 8 :GENOUILLÉ	
Départ : FOUGEROLLES	
Arrivée : LA CHEVALERESSE	17,720 Km

QUATRIEME SECTION :	
SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE	
158,220 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 43,340 Km	
E.S. n° 9 : AIGREFEUILLE	
Départ : AIGREFEUILLE	
Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU	12,080 Km
E.S. n° 10 : TREZENCE	
Départ : TREZENCE	
Arrivée: LA CHASSIEUSE	13,540 Km
E.S. n° 11 : GENOUILLÉ	
Départ : FOUGEROLLES	
Arrivée : LA CHEVALERESSE	17,720 Km

Soit une longueur totale du Rallye de 547,570 km comprenant 11 épreuves spéciales totalisant 149,990 km